

Division des élèves et de la scolarité

Affaire suivie par :
Laurence BEURIER
Tél : 03 84 46 69 32
Mél : ce.des.dsden90@ac-besancon.fr

Place de la révolution française – CS 60129
90003 Belfort cedex

Belfort, le 29 septembre 2022

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Territoire de Belfort

à

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs des écoles élémentaires et
primaires publiques et privées

s/c des inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : concours AMOPA 2022-2023

L'association des membres de l'ordre des palmes académiques (AMOPA) reconduit pour l'année 2022-2023 l'organisation du concours « plaisir d'écrire ».

Le concours est ouvert à tous les élèves de **CM1 et CM2** des écoles du département.

1/ « Prix d'expression écrite »

Le sujet proposé cette année s'intitule : « *Après un débat contradictoire sur les éoliennes dans ta classe, expose les différents arguments et précise quelle est ta position* ».

2/ « Prix de la poésie »

Écrire, en une page, un poème sur le thème de votre choix (forme fixe ou libre).

La démarche de participation à ce concours s'intègre dans les programmes d'enseignement des écoles, comme dans l'approche pédagogique habituelle.

Vous trouverez les modalités d'inscription et de participation à ce concours sur le site internet de l'AMOPA :

<http://www.amopa.asso.fr/concours-plaisir-d-ecrire>

Les copies que vous aurez sélectionnées seront à adresser à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, division des élèves et de la scolarité **au plus tard le vendredi 3 février 2023.**

Mes services se chargeront de les transmettre au secrétariat de la section AMOPA du département.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette action et souhaite vivement qu'elle retienne toute votre attention.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.


Mariane TANZI